



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

NEGOCIATION	HONORAIRES TTC
Immeubles à usage d'habitation	Entre 2 et 10 %
Immeubles à usage commercial ou industriel	Entre 5 et 10%
Terrains à bâtir, cellier maison, hors d'eau	Entre 5 et 12%
Fonds de commerce	Entre 5 et 12%
Garages	10%

TTC = Toutes Taxes Comprises

Ils comprennent les prestations de visites, de recherches, de négociations, de suivi administratif et de constitution du dossier de vente.

Nous vous informons que ces honoraires sont pratiqués dans une majorité des transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'être négociés à la baisse dans des limites proches des conditions établies.

NON DETENTION DE FONDS

5AØUT Immobilier ne reçoit, ni ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission (article 94 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972)